

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Nomination d'un « référent qualité » à Sceaux pour le label « Accueil Vélo » afin d'accompagner localement le développement de ce label

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

Accueil Vélo est une marque nationale collective conçue pour qu'institutionnels du tourisme, collectivités territoriales et entreprises impliquées dans le développement du tourisme à vélo proposent un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo. Cette marque, copropriété de France Vélo Tourisme et du Comité régional du Tourisme Centre Val-de-Loire, est déployée en France par ADN Tourisme. Elle garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.

Aujourd'hui plus de 6 000 prestataires sont labélisés Accueil Vélo en France. Un Accueil Vélo peut être un hébergement, un loueur de cycles, un réparateur de cycles, un restaurateur, un office de tourisme ou un site touristique.

Le label Accueil Vélo s'obtient pour une durée de trois ans en respectant des critères spécifiques pour chaque type d'établissement (stationnement, abri sécurisé, kit de réparation, location de cycles, informations pratiques...).

Les établissements labélisés sont présentés sur le site Internet de France Vélo Tourisme, sur divers sites Internet partenaires, comme celui de la Véloscénie, et préférentiellement dans divers topoguides (Ouest France, Le Routard, Glénat...).

Aujourd'hui la France se positionne comme la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours cyclistes par an et elle attire 20 % de cyclotouristes étrangers. Les retombées économiques directes du tourisme à vélo sont estimées à 4,6 Md€, soit une hausse de 46 % en 10 ans.

Compte tenu de l'attractivité de Sceaux et du domaine départemental, de l'adhésion de la Ville au comité d'itinéraire de la Véloscénie et du déploiement du troisième plan vélo, il apparaît pertinent que le territoire communal puisse bénéficier d'un référent qualité en capacité de décerner le label Accueil Vélo à Sceaux. Il est donc proposé que la maison du Tourisme de Sceaux devienne référent qualité Accueil Vélo.

Le chargé de mission Tourisme de la Ville proposera donc à différents acteurs scéens de s'engager dans une démarche de labellisation « Accueil Vélo ». Il assistera les prestataires locaux qui le souhaitent dans la constitution d'un dossier de candidature au label. Il contribuera à la promotion des prestataires labélisés.

En contrepartie de cet accompagnement, le prestataire labélisé versera à la Ville une somme de 200 € pour les trois ans de la durée de labellisation. Le versement de cette contribution constitue une condition posée par les propriétaires du label « Accueil Vélo » en vue de garantir un engagement des prestataires labélisés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à formaliser une demande auprès du « Relai Territorial Accueil Vélo » départemental afin que la Maison du tourisme de Sceaux puisse devenir le « référent qualité Accueil Vélo » de Sceaux.